

Groupe de travail 1 : Production de l'UE **Projet de compte-rendu**

Lundi 31 mai 2021
14h00-17h15 CET
Réunion Zoom en ligne

Mot de bienvenue du Président, Sean O'Donoghue

Adoption de l'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion précédente (31/03/21): adoptés

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

Points d'action de la dernière réunion

- **État d'avancement des décisions prises lors de la dernière réunion (28/01/21)– information**
- Pandémie du Covid-19:
 - Le sujet sera inclus à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin de continuer à suivre l'évolution
 - Le Secrétariat va organiser une réunion bilatérale avec l'unité MARE D3 sur les prescriptions du nouveau mécanisme d'urgence du FEAMPA
 - Le Secrétariat va envoyer le rapport de suivi d'EUMOFA
 - Point inclus à l'ordre du jour
 - Demande de réunion bilatérale envoyée (9 avril), mais DG MARE indisponible
 - Rapport de suivi EUMOFA envoyé (9 avril)
- Normes de commercialisation
 - Le sujet doit être repris à l'ordre du jour de la prochaine réunion, en prévoyant plus de temps pour son examen
 - Le Secrétariat enverra le rapport du CSTEP une fois qu'il sera disponible au public
 - Point inclus à l'ordre du jour (1 heure)
 - Rapport du CSTEP envoyé (21 avril)
 - Point inclus à l'ordre du jour
- Stratégie en faveur de la biodiversité:
 - Le projet d'avis sera soumis au Comité exécutif qui l'examinera lors de la réunion du 14 avril 2021
 - Avis examiné et adopté par le Comité exécutif (14 avril)
- Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'Union



- Le sujet doit être remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion afin d'examiner certains problèmes de données spécifiques, comme le Brexit et la pandémie du Covid-19
 - Point inclus à l'ordre du jour
- Focus Group MAC/CCEOS/CC Mer du nord sur le tourteau
 - Points réguliers lors des prochaines réunions
 - Point à l'ordre du jour sur l'état d'avancement

Normes de commercialisation

- **Examen du rapport du CSTEP sur l'intégration des aspects liés à la durabilité, par Didier Gascuel, Président du groupe d'experts du CSTEP**

Le Président souligne que le volet durabilité de la PCP devrait être le point de départ des échanges, en rappelant que l'article 2.1 de la PCP fait référence à la durabilité environnementale, sociale et économique. Ce concept fait aussi partie du règlement OCM. Il souligne que, lors de la préparation du rapport, la DG MARE a envoyé des termes de références précis au CSTEP. Le mandat couvrait les aspects de durabilité environnementale et sociale, mais pas la durabilité économique. Le Président attire l'attention des membres sur les conclusions du rapport du CSTEP, en ajoutant que l'information sur les aspects sociaux est limitée.

Le Président demande aux membres de donner leur avis sur les aspects de durabilité qui devraient être couverts. Il est probable que les aspects de durabilité fassent partie du règlement révisé sur les normes de commercialisation, en accord avec la Stratégie De la ferme à la table. Par conséquent, le MAC se doit de travailler dans le but de contribuer à l'élaboration d'un système qui fonctionne et apporte une valeur ajoutée.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) souligne que la durabilité doit couvrir les trois piliers. A cause des termes de référence, le rapport du CSTEP n'est pas complet. Les normes de commercialisation sont essentielles à la communication économique entre opérateurs, notamment pour garantir la confiance entre partenaires économiques. Il vaut mieux de ne pas modifier ces règles de façon trop hâtive, car cela aurait des effets négatifs sur le marché. Les prochaines étapes devraient consister à compléter les indicateurs proposés par le CSTEP, en particulier les critères économiques et sociaux. M. Robert suggère que le MAC identifie des critères pour les piliers économique et social de la durabilité. Pour cela, ils devraient se baser sur les données qui sont déjà recueillies régulièrement. En cas d'indisponibilité des données, il conviendrait d'envisager une révision du Cadre de collecte des données. Le Cadre de collecte des données et le règlement relatif aux normes de commercialisation doivent être en phase.

Bruno Guillaumie (EMPA) salue l'élaboration de critères de durabilité dans le cadre du règlement OCM. Il sera peut-être nécessaire de réviser le Cadre de collecte des données pour y parvenir. Étant



donné l'importance de ce sujet pour les éleveurs aquacoles, M. Guillaumie suggère que le MAC et le CCA adoptent un avis conjoint.

Javier Ojeda (FEAP) est d'accord avec la suggestion d'un avis conjoint MAC-CCA. M. Ojeda reconnaît que les normes de commercialisation existantes ne contribuent pas à une concurrence équitable en matière environnementale et sociale, et salue donc l'initiative du CSTEP qui vise à élaborer ces critères. Pendant plusieurs années, la FEAP a attiré l'attention sur le besoin de règles de concurrence équitables vis-à-vis des produits aquacoles importés dans le marché de l'UE. Elles devraient couvrir les aspects environnementaux et sociaux, mais il faudrait également considérer le bien-être animal et d'autres aspects liés à la sûreté des aliments issus de la production et de la transformation des produits de la mer. Néanmoins, M. Ojeda estime que le rapport ne propose pas de base suffisamment solide pour élaborer de vraies options politiques, surtout pour les produits de l'aquaculture. M. Ojeda exprime son opposition à l'élaboration d'un système relatif de notation. A la place, il serait préférable d'envisager un système de notation générale de la durabilité des aliments destinés aux consommateurs. A l'heure actuelle, il règne déjà une grande confusion parmi les consommateurs en raison des étiquettes des programmes de certification, des systèmes de feu tricolore, etc. Les consommateurs aiment pouvoir comparer différentes denrées alimentaires. Or, un système relatif dédié uniquement aux produits de l'aquaculture n'apporterait pas d'informations pertinentes aux consommateurs.

Pim Visser (VisNed) souligne que les normes de commercialisation sont clairement du B2B. Le rapport du CSTEP démontre que la révision vise l'information des consommateurs. En ce qui concerne la durabilité sociale, M. Visser attire l'attention des membres sur l'importance de la Convention C188 de l'OIT, qu'il convient de prendre en compte. Concernant les critères environnementaux et sociaux, il faudrait une concurrence équitable entre les pêches de capture de l'UE et le poisson importé. Il en va de même pour la production aquacole de l'UE. Il faudrait appliquer les normes élevées de l'UE à tous les produits de la mer importés qui pénètrent sur le marché européen.

Linnéa Engström (MSC) salue le rapport du CSTEP. Mme. Engström remarque que, d'après les conclusions du rapport, il faudrait détailler davantage et les systèmes proposés devraient compléter les programmes et labels de certification existants. Il est assez difficile de prévoir comment sera appliqué le système d'étiquetage de l'UE en raison de la complexité des systèmes marins. Il faut aussi tenir compte des charges injustifiées qui retomberaient sur la chaîne d'approvisionnement, notamment sur ceux qui ont déjà investi dans des écolabels privés crédibles. Néanmoins, l'UE peut sans aucun doute jouer un rôle dans la mise en place d'un niveau d'exigences minimum à appliquer aux normes de durabilité. Il ne devrait pas être possible de commercialiser des produits de la mer non durables sous l'étiquette « durable » ou « écologique ». Un niveau d'exigence minimum devrait permettre une plus grande complémentarité avec les certifications privées crédibles, afin que les opérateurs soient incités à améliorer leur performance et à se dépasser, en participant notamment à un programme de certification, s'ils le souhaitent.



Vanya Vulperhorst (Oceana) est favorable à ce que le MAC analyse ce sujet plus en profondeur et examine attentivement le rapport du CSTEP, afin de voir comment il serait possible d'incorporer les aspects de durabilité dans les normes de commercialisation. L'analyse d'impact initiale a clairement démontré qu'à l'heure actuelle, il n'existe aucun système capable de satisfaire les critères de durabilité définis dans la PCP. Il est important d'avancer dans le cadre du processus de révision des normes de commercialisation en cours, plutôt que d'attendre une révision du règlement OCM.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) précise que le règlement OCM ne sera pas révisé. Fin 2022, la Commission produira un rapport à l'attention du Conseil et du Parlement européens sur la mise en œuvre et les résultats du règlement OCM, comme elle est tenue de le faire légalement. Il en va de même pour le règlement PCP.

Christine Absil (Good Fish Foundation) salue l'initiative. Les normes de commercialisation, dans leur format actuel, ne contribuent pas suffisamment à une concurrence équitable pour les volets environnemental et social. Mme. Absil espère en apprendre davantage afin de voir comment cette initiative s'alignera avec d'autres initiatives portant sur l'information des consommateurs en matière de durabilité dans le cadre de la Stratégie De la ferme à la table. Mme. Absil indique qu'elle ne s'opposera pas à un avis conjoint avec le CCA, mais souligne que les CC de pêche régionaux aimeraient probablement y participer eux aussi. Le MAC devra donc se concentrer sur ses points forts. Il faut être certain de ce qui sera inclus dans cet avis.

Didier Gascuel (CSTEP) souligne qu'il y aura une phase de consultation avec les parties prenantes des secteurs de l'aquaculture et de la pêche, ainsi qu'une phase de test. Le système peut être mis en place assez rapidement, mais il évoluera et sera adapté au fil du temps. En ce qui concerne les trois piliers de la durabilité, M. Gascuel explique que le mandat du groupe d'experts du CSTEP est de travailler principalement sur les critères environnementaux, mais aussi sociaux. Les normes sociales et économiques ne sont pas les mêmes d'un pays de l'UE à l'autre et elles sont différentes de celles des produits importés. Les pays en voie de développement ne sont pas en mesure de respecter les normes de l'UE. Les critères proposés par le CSTEP couvrent les critères sociaux en accord avec les conventions de l'OIT. Il faut également respecter les règles de l'OMC.

Il peut être difficile de déterminer comment prendre en compte les différences socio-économiques entre pays de l'UE et entre différents types de production, ainsi que la taille variable des pêcheries et de l'aquaculture. Il faudrait disposer de plus d'information sur la production et les types/dimensions des entreprises. Pour ce qui est de la notation par produit, M. Gascuel reconnaît que le CSTEP a réfléchi à des critères pour la production aquacole et à des critères pour la production des pêches de capture sauvage. Les indicateurs seraient différents pour l'aquaculture et la pêche de capture. Les comparaisons globales avec d'autres produits alimentaires soulèvent quelques questions, dans le but d'informer les consommateurs, mais ce sont des questions politiques.



M. Gascuel explique que le système de notation concernera la situation aux portes de l'exploitation (*farmgate*). Pour tenir compte de la transformation, il faudrait disposer de beaucoup plus d'informations sur le cycle de vie et l'empreinte, ce qui va au-delà des produits alimentaires. Le système proposé sera assez complet pour les produits frais et surgelés. L'empreinte transport devrait également être prise en compte.

Guus Pastoor (Visfederatie) s'inquiète de la complexité du système proposé. M. Pastoor souligne qu'il existe un accord général sur l'élaboration de critères de durabilité environnementale et socio-économique, mais qu'il existe des doutes quant aux instruments les plus adéquats pour les mettre en œuvre. Depuis le début, les normes de commercialisation: ont été élaborées comme un outil B2B, qui facilite les ventes en termes de volume et de qualité. Les échanges semblent tourner autour d'un système d'étiquetage adressé aux consommateurs, ce qui n'est pas connecté aux normes de commercialisation. Les normes de commercialisation varient en fonction des produits et des régions. M. Pastoor se demande s'il ne serait pas préférable d'envisager des alternatives, comme par exemple des conditions et des exigences commerciales, à l'instar des règles vétérinaires appliquées aux importations. Il n'est pas certain que les normes de commercialisation soient l'instrument le plus approprié.

Bruno Guillaumie (EMPA) ajoute qu'il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle, il n'existe pas de normes de commercialisation en vigueur pour les produits aquacoles.

Annelie Rosell (OP Swedish Pelagic Federation) est d'accord avec Visfederatie.

Pim Visser (VisNed) est d'accord avec Visfederatie sur le fait que les normes de commercialisation ne sont pas le bon outil pour définir des indicateurs de durabilité détaillés et complexes.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) rappelle que les normes de commercialisation ont été définies il y a 25 ans. La situation a complètement changé, notamment dans le contexte du Pacte vert pour l'Europe, la Stratégie de la Ferme à la Table et les attentes des consommateurs vis-à-vis du marché sont complètement différentes. Les services de la Commission évalueront les impacts de l'initiative dans le cadre de l'évaluation d'impact. La DG MARE est convaincue que les normes de commercialisation sont le véhicule approprié pour communiquer certains aspects concernant la performance en matière de développement durable, en accord avec les obligations de la PCP et du règlement OCM. Si l'évaluation d'impact démontre que ce n'est pas le bon instrument, la DG MARE envisagera d'autres initiatives dans le cadre de la stratégie de la Ferme à la Table. La DG MARE suit de près toutes les initiatives pertinentes dans le cadre de la Ferme à la Table pour éviter les chevauchements.

Didier Gascuel (STECF) souligne qu'il a été demandé au CSTEP d'élaborer des critères de durabilité dans le cadre du règlement relatif aux normes de commercialisation. Dans la pratique, la proposition est assez simple. Pour la pêche, le système 1 se base sur l'information déjà disponible. Des informations supplémentaires sur le pays et l'origine des produits permettront de définir plus de



critères sociaux, voire un basculement vers le système 2. Pour l'aquaculture, les données ne sont pas encore disponibles, mais il est possible d'obtenir des données sur le type de production. La mise en place et l'essai des systèmes prendra du temps. Ils pourraient être utilisés pour tous les produits de la pêche et de l'aquaculture, y compris les produits importés.

Bruno Guillaume (EMPA) estime qu'il y a deux sujets prioritaires pour le MAC. Premièrement, compléter les critères proposés dans le rapport du CSTEP. Deuxièmement, les discussions politiques avec la DG MARE sur l'éventuelle évolution du règlement OCM. Il est important de se concentrer sur les critères proposés par le CSTEP et de proposer des recommandations sur ces critères.

Christine Absil (Good Fish Foundation) est d'accord, le MAC doit examiner les possibilités qu'offre le règlement OCM avec les données requises. Quel que soit le système auquel le consommateur sera exposé, il est nécessaire d'examiner les exigences en matière de données. Le rapport du CSTEP indique clairement que les exigences actuelles en matière de données ne sont pas suffisantes. Le MAC devrait voir où et comment le secteur pourrait et souhaiterait fournir des données sans pour autant augmenter la lourdeur administrative, afin d'évaluer si les suggestions du CSTEP sont faisables.

- **Feuille de route de rédaction de recommandations dans de futurs avis**

Le Président estime que le groupe de travail devrait tenir compte du rapport du CSTEP. Le groupe de travail devrait examiner les critères de durabilité et les exigences relatives aux données, ainsi que les lacunes. Le Président rappelle que, lors d'une présentation sur le Cadre de collecte des données au cours d'une réunion précédente, des études pilotes avaient été mentionnées portant sur les facteurs sociaux et économiques. Au cours des prochains mois, le groupe de travail examinera les données nécessaires à la mise en place de critères sociaux et économiques. Il est aussi nécessaire d'envisager une éventuelle coopération avec le CCA et d'autres Conseils consultatifs. Enfin, le MAC devrait échanger afin de voir si les normes de commercialisation constituent le bon instrument pour communiquer sur la durabilité. L'élaboration de normes de durabilité est inévitable et le MAC se doit d'être proactif sur le sujet. Le Président explique qu'ils pourraient envisager un projet de texte lors de la prochaine réunion, qui porterait sur les données et les critères socio-économiques. Le Président encourage Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) et Christine Absil (Good Fish Foundation) à plancher sur la question d'ici la prochaine réunion.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) accepte de réfléchir aux besoins correspondant au Cadre de collecte des données dans le but d'élaborer des critères socio-économiques de durabilité.

Christine Absil (Good Fish Foundation) accepte également de réfléchir aux exigences relatives aux données. Les données requises sont déjà disponibles pour l'industrie européenne, mais il est difficile de savoir comment les exigences en matière de données s'appliqueront aux produits importés. Il est important de garantir une concurrence équitable, tout en tenant compte des données globales.



Nicolás Fernández Muñoz (OPP72) souligne l'importance des produits importés, dont il faut absolument tenir compte. Le marché de l'UE sera plus résilient s'il dispose de critères de durabilité sociale et économique. Le MAC doit réfléchir aux critères nécessaires à un renforcement du marché. La production de l'UE souffre du manque d'action de la Commission vis-à-vis des produits importés.

Gerd Heinen (DG MARE) a précisé que les révisions du règlement OCM ou de la PCP ne sont pas prévues. Les normes de commercialisation seront révisées au cours de l'année prochaine et l'évaluation en cours servira de base à cette révision.

Guus Pastoor (Visfederatie) signale qu'il faut disposer d'un système pour l'information des consommateurs. Concernant les produits importés, les règles sont les mêmes que pour les produits européens. Les produits de l'UE ne sont pas nécessairement plus durables que les produits importés. En outre, certaines pêches non-UE disposent de données déjà disponibles.

Nicolás Fernández Muñoz (OPP72) souligne que les consommateurs doivent avoir accès à une information adéquate qui leur permette de savoir si un produit est durable, conformément aux trois piliers de la durabilité. Les produits importés ne sont pas forcément moins durables que les produits européens. Il convient ensuite de s'assurer que les produits importés sont soumis aux mêmes critères que ceux qui sont appliqués aux produits de l'UE, afin de garantir une concurrence équitable.

- **Prochaines étapes**

Le Président suggère que le Secrétariat rédige un questionnaire qui sera envoyé aux membres avant la prochaine réunion. En outre, Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) et Christine Absil (Good Fish Foundation) travailleront sur la question des données et des critères socio-économiques de durabilité.

Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'Union

- **Échange de vues sur les problèmes de données associés aux estimations rapides en raison de la pandémie du Covid-19 et de l'ACC UE-Royaume-Uni avec Raul Prellezo, Chercheur en chef, AZTI**
- **Participation à la réunion du groupe d'experts du CSTEP du 7 au 11 juin en tant qu'observateur**
- **Prochaines étapes**

Le Président rappelle que, lors de la réunion précédente, M. Prellezo avait expliqué comment le CSTEP allait prendre en compte la pandémie du Covid-19 et l'Accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne dans son rapport économique annuel. Le Président informe que le Secrétaire général et lui-même participeront à la deuxième réunion du groupe d'experts du



CSTEP sur le rapport annuel économique sur la flotte de pêche de l'UE, qui se déroulera du 7 au 11 juin, avec un statut d'observateurs actifs, au nom du MAC.

Raúl Prellezo (AZTI) explique qu'au sein du CSTEP, deux groupes travaillent sur le REA. Le premier, qui s'est réuni le mois dernier, travaille sur les données remises par les États membres et procède à des vérifications de qualité et des analyses régionales. Le groupe a aussi passé en revue certains problèmes liés aux termes de référence. Le deuxième groupe, qui se réunira la semaine prochaine, planchera sur une analyse économique plus détaillée. Le mandat donné par la DG MARE consiste à proposer un aperçu de 2019, une estimation rapide de 2020 et une prévision pour 2020 et 2021. Concernant les années 2020 et 2021, il y a un certain nombre d'incertitudes en raison de la pandémie du Covid-19 et du Brexit. Le but est de proposer une meilleure estimation de 2020. Le groupe essaie d'élaborer une approche qui analysera les effets du Brexit, en particulier les changements au niveau des TAC. A l'époque, il n'y avait pas encore d'accord sur les TAC. Le groupe utilisera les données préliminaires de 2020 et 2021, en tenant compte des prix, de la biomasse des pêches et des immatriculations de navires. M. Prellezo aimerait savoir quelles sont les attentes du MAC concernant le rapport.

Le Président est satisfait d'entendre que l'estimation rapide tiendra compte de l'ACC entre l'UE et le Royaume-Uni et de la pandémie du Covid-19. Le Président reconnaît que la tâche du CSTEP ne sera pas aisée, vu l'absence d'accord avec le Royaume-Uni au sujet des TAC de 2021.

Bruno Guillaumie (EMPA) est déçu que le rapport économique relatif au secteur de l'aquaculture européen ne soit pas produit tous les ans comme le REA sur la flotte de pêche. Il est fondamental que l'impact de la pandémie du Covid-19 soit pris en compte dans le rapport économique relatif au secteur européen de l'aquaculture. Le MAC devrait rappeler l'importance du rapport sur l'aquaculture au CSTEP.

Le Président répond que les recommandations précédentes du MAC sur les données couvraient également le secteur de l'aquaculture, mais s'engage à rappeler la demande de rapports annuels au CSTEP.

Raúl Prellezo (AZTI) indique qu'un projet d'ordre du jour sera envoyé et qu'il mentionnera les principaux points auxquels pourront participer les membres du MAC. M. Prellezo aimerait recevoir des retours du MAC sur les éléments à inclure dans le rapport du CSTEP.

Pandémie du Covid-19

- **Point d'information sur l'évolution du marché**

Le Président rappelle que, le 21 mai, à l'occasion de la Journée européenne de la mer, un échange en ligne EUMOFA a été organisé sur le thème « Covid-19 et produits de la mer: impact et futur ».



Le Secrétaire général souligne que, lors de l'évènement, les intervenants ont examinés les répercussions négatives du Covid-19, ainsi que l'évolution du marché et des éléments comme la résilience du marché, les nouveaux segments et le basculement vers la vente en ligne. Les présentations de l'évènement seront bientôt disponibles. Un enregistrement de l'évènement est peut-être encore disponible, s'il est conforme au RGPD.

Le Président demande au Secrétariat d'envoyer les présentations, une fois qu'elles seront disponibles.

- **Échange de vues**

Le Président rappelle que, lors de la réunion précédente, les représentants du secteur de la capture avaient souligné l'impact de la pandémie du Covid-19 sur les prix du marché et la possibilité d'activer le programme de gestion de crise du FEAMPA.

Pim Visser (VisNed) explique que, depuis la dernière réunion, la situation a changé en Europe. Les efforts de vaccination ont eu un effet positif et le secteur de l'HORECA commence à réouvrir. Aux Pays-Bas, le prix du poisson vendu au secteur de l'HORECA repart à la hausse. D'après les autres collègues de l'EAPO, la situation s'est aussi améliorée dans le reste de l'Europe continentale. En Irlande, la situation reste difficile à cause du Brexit et de l'évolution de la pandémie.

Le Président pense que, vu la récente évolution positive du marché, il n'est plus nécessaire d'organiser une réunion avec l'unité MARE D3 pour envisager l'activation du programme de gestion de crise du FEAMPA.

Pim Visser (VisNed) ajoute que la situation reste préoccupante. Les prix ne se sont pas encore complètement rétablis et d'autres opérateurs ont été touchés plus durement. Néanmoins, la situation s'est améliorée et elle est moins dramatique qu'avant.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) indique que la DG MARE était en train de terminer une enquête Eurobaromètre sur les modèles de consommation des consommateurs dans le contexte du Covid-19, dont les résultats seront mis à la disposition du public. M. Nikolian espère pouvoir présenter les résultats lors de la prochaine réunion du groupe de travail en septembre.

Nicolás Fernández Muñoz (OPP72) souligne que les prix des produits de la mer s'améliorent au fur et à mesure que les taux de vaccination augmentent et que le secteur HORECA réouvre. Malgré le fait que l'UE soit un marché commun, lors de la flambée de Covid-19, les États membres ont fermé leurs frontières et imposé des restrictions. Plusieurs difficultés ont fait leur apparition en termes de commercialisation, de stockage et d'aide. L'UE n'était pas préparée pour faire face à une pandémie. La pandémie du Covid-19 est une crise sanitaire, mais d'autres types de crise pourraient éclater. A l'avenir, le MAC devrait examiner le niveau de préparation de l'UE pour faire face à d'autres situations



de crise futures. M. Fernandez mentionne que le CC-Sud a établi un groupe de travail ad hoc sur le Covid-19, qui tient également compte des problématiques de marché et a adopté un avis visant à renforcer le marché. Le MAC a une responsabilité importante lorsqu'il s'agit de renforcer le marché. L'UE fait encore face à d'importantes difficultés car le processus de vaccination est toujours en cours en Europe et dans le reste du monde.

Le Président rappelle que le MAC a été très proactif en ce qui concerne la pandémie du Covid-19 et qu'il a adopté des avis contenant 20 recommandations différentes. La Commission a aussi été assez proactive et a intégré la majorité des recommandations.

Le Secrétaire général souligne que la Commission est en train d'élaborer un Plan d'urgence visant à garantir l'approvisionnement et la sécurité alimentaires et va organiser une réunion d'experts et de parties prenantes sur la question. Le MAC a adopté un avis sur l'évolution du plan, en proposant notamment de participer au forum. Le MAC n'a pas été convié à ces réunions, mais plusieurs membres du MAC au niveau européen le sont, comme l'EAPO, Europêche, l'AIPCE, la FEAP et l'EMPA. Plusieurs parties prenantes du secteur de l'alimentation y participent et le but est de garantir la sécurité alimentaire en cas de crise.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) est tout à fait d'accord avec le fait que l'UE doit regarder vers l'avenir et anticiper la gestion de crises futures. Dans le cadre de la Stratégie De la ferme à la table, la Commission a mis en place un groupe de travail sur le Plan d'urgence visant à garantir l'approvisionnement alimentaire. Le secteur a été invité à y participer. Les travaux devraient se terminer dans les prochains mois. Le plan d'urgence couvrira tous les produits alimentaires.

Bruno Guillaumie (EMPA) estime qu'il pourrait être intéressant que le MAC établisse son propre groupe d'urgence Covid-19. La transmission de l'information entre producteurs et autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement est très importante. Le groupe de travail établi par la Commission regroupe un grand nombre de parties prenantes, il est donc assez difficile d'y contribuer. Il faudrait qu'il existe un système d'échange d'information et d'organisation de réunions en cas d'urgence.

Le Président répond qu'il ne faut pas oublier que la Commission a déjà créé un groupe de travail, et que cela devrait être le point de départ.

FEAMPA

- **Présentation du rapport de mise en œuvre du FEAMP 2019 par un représentant de la Commission**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.



Angelos Sanopoulos (FAME) explique que le FEAMP est exécuté en gestion partagée via 27 programmes nationaux. Chaque année, les États membres soumettent un rapport détaillé des projets entrepris, qui sont ensuite regroupés par la Commission dans le rapport de mise en œuvre du FEAMP. D'après les données fournies pour 2020, le nombre total d'opérations a atteint 68.000. Les engagements ont atteint 4,03 millions d'euros, soit 70,9% de la somme totale. Du côté des dépenses, 2,37 milliards d'euros, soit 41,7% de la dotation totale, ont été dépensés. Le rapport de mise en œuvre 2019 souligne les principales réalisations du FEAMP et démontre l'impact qu'il a eu sur les objectifs politiques et les sujets spécifiques associés.

M. Sanopoulos présente un aperçu des dépenses prévues, engagées et réalisées en 2019 pour les différentes priorités. En termes d'exécution financière, le premier pic correspondait à des projets d'infrastructure, comme les ports et les sites de débarquement, les investissements productifs en aquaculture, le développement des communautés, la transformation, le contrôle et l'exécution, et la collecte de données. Environ la moitié des opérations se sont terminées en 2019. Le représentant présente également l'exécution de certains sujets spécifiques, notamment le soutien à la flotte de pêche, la flotte artisanale, l'obligation de débarquement, l'innovation, Natura 2000, la biodiversité, le changement climatique et les régions ultrapériphériques.

En 2020, pour la première fois, il fut possible d'allouer des dépenses à la gestion de la pandémie du Covid-19. D'après les premières informations, les États membres se sont engagés à hauteur de 100 millions d'euros sous forme de mesures en lien avec la pandémie. Les dépenses s'élèveront probablement à 70 millions d'euros. La majorité des mesures concerne des arrêts temporaires d'activité et des mesures de santé publique.

Yannis Pelekanakis (FEAP) aimerait savoir s'il existe un document de répartition en vertu de l'article 66 sur la mise en œuvre des Plans de production et de commercialisation. Il serait utile de connaître le pourcentage de plans réalisés par des OP du secteur de la pêche et par des OP du secteur de l'aquaculture. Cette information permettrait de déterminer le taux d'utilisation par le secteur de l'aquaculture, et de savoir si la création d'OP et l'élaboration de plans est efficace pour les producteurs aquacoles.

Angelos Sanopoulos (FAME) répond que le système ne permet pas d'identifier des secteurs spécifiques, bien qu'il soit possible de deviner grâce au nom du bénéficiaire. Pour la prochaine période du FEAMPA, le système sera mis à jour et permettra d'identifier les secteurs.

- **Point d'information sur les progrès législatifs du FEAMPA 2021-2027**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Vincent Guerre (DG MARE) fait un état des lieux des évolutions législatives du FEAMPA 2021-2027. Le 4 décembre 2020, le Conseil et le Parlement sont parvenus à un accord politique. Une révision



juridique a eu lieu au cours du premier semestre 2021. On s'attend à ce qu'il entre en vigueur à la mi-juillet. Les États membres devront préparer et approuver leurs programmes nationaux en 2021 et 2022. Le champ d'application du FEAMPA couvre les objectifs de la PCP et le Fonds doit contribuer à la politique maritime, à la stratégie en faveur de la biodiversité, aux objectifs climatiques et environnementaux de l'UE et jouer un rôle clé dans le Pacte vert pour l'Europe.

M. Guerre explique que le cadre général est basé sur une gestion partagée, ce qui signifie que les programmes nationaux sont élaborés par les États membres et approuvés par la Commission, et sur une gestion directe, ce qui signifie que les programmes de travail sont élaborés par la Commission et approuvés par le Comité FEAMPA. En termes de cadre financier, le budget total est de 6,108 milliards d'euros. Les ressources budgétaires en gestion partagée représentent 87%. Les allocations nationales ont été définies sur la base des clés de répartition de la période 2014-2020. Concernant l'intensité des aides publiques, le taux minimum habituel en gestion partagée est de 50%, mais il existe des dérogations en fonction de la valeur ajoutée des opérations.

M. Guerre souligne que les conditions de soutien se concentrent sur les buts à atteindre (objectifs) plutôt que sur les moyens (règles d'éligibilité). Les États membres disposent d'une certaine flexibilité pour définir les règles d'éligibilité (soumises à certaines conditions pour certains investissements en faveur de la flotte de pêche afin d'éviter les « subventions dommageables »). Il y a une discontinuité par rapport aux mesures prédéfinies dans le cadre 2014-2020. Les principes généraux du règlement portant dispositions communes stipulent que l'éligibilité des dépenses dépend des règles nationales, sauf lorsque des règles spécifiques sont définies dans le cadre juridique de l'UE. Ces principes généraux de gestion partagée prévoient que les États membres sélectionnent les opérations qui sont concernées par le champ des Priorités et objectifs spécifiques, ne sont pas explicitement éligibles et sont conformes à la législation européenne applicable.

En ce qui concerne les Objectifs spécifiques portant sur les marchés, c'est l'article 26 qui constitue la base juridique de la gestion partagée et l'article 50 de la gestion directe. Parmi les exemples d'actions éligibles, on trouve: la création d'organisation de producteurs, la mise en œuvre de plans de production et de commercialisation, la création de nouveaux débouchés de marché, la promotion de la traçabilité et de l'information des consommateurs, la valorisation des produits (via l'étiquetage de qualité, la durabilité ou l'origine géographique), la diffusion de renseignements relatifs au marché via la chaîne d'approvisionnement et la modernisation de halls d'enchères. Les opérations peuvent être mises en œuvre par un collectif de bénéficiaires ou par un bénéficiaire individuel. Parmi les principaux éléments des programmes nationaux, on retrouve: une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) visant à identifier les besoins, une description des types d'actions envisagés pour chaque Objectif spécifique afin de répondre au besoin, un cadre de performance contenant la production attendue et des indicateurs de résultats, et un plan de financement montrant la distribution des ressources financières pour les différents Objectifs Spécifiques.



Le Président précise que la transition vers des Plans de production et de commercialisation non obligatoires dans le nouveau FEAMPA risque de causer des problèmes dans certains États membres. Le Président aimerait savoir si les programmes nationaux seront en place au 1er janvier 2022.

Vincent Guerre (DG MARE) répond que cela dépendra des États membres. La plupart des projets de programmes seront soumis au cours du second semestre 2021, mais il n'est pas possible de donner une date précise pour leur approbation.

Bruno Guillaumie (EMPA), en relation aux États membres qui utiliseront des Plans de production et de commercialisation, aimerait savoir si ces plans seront alignés, et notamment si la Commission insistera sur la cohérence entre ces différents objectifs et indicateurs.

Vincent Guerre (DG MARE) répond que la logique des indicateurs est la même que celle du programme précédent. Les indicateurs serviront à suivre la mise en œuvre du programme. Le règlement veut favoriser une cohérence entre les plans et le soutien EMFAF.

Focus Group MAC/CCEOS/CC Mer du nord sur le tourteau

- **Point sur la dernière réunion (19/03/21) par Norah Parke, présidente du Focus Group**

Norah Parke (KFO) explique que le Focus Group n'a pas pu organiser sa quatrième réunion, prévue le 20 mai, en raison de problèmes techniques, mais espère qu'elle sera reprogrammée dans un avenir proche. Sarah Horsfall (EMPA) ne sera plus membre du Focus Group, ce qui constitue un revers, étant donné qu'elle menait les discussions sur le bien-être animal. Néanmoins, le Focus Group va continuer à échanger sur les questions associées au bien-être animal. Le départ de Mme. Horsfall constitue également une perte pour la gestion du tourteau au Royaume-Uni, qui est un acteur important pour ce secteur.

Mme. Parke explique que, lorsque le Focus Group a commencé ses travaux, la durabilité des stocks n'était pas considérée comme un véritable problème, étant donné que les débarquements semblaient plutôt stables au fil du temps. Or, de récentes évaluations scientifiques montrent que, malgré la constance des débarquements, l'effort de pêche a considérablement augmenté. Il y a des doutes en matière de recrutement, ce qui est particulièrement préoccupant, surtout si cela concerne différentes populations dans différentes zones géographiques. Le projet de recommandations du Focus Group devra traiter cette question.

En ce qui concerne le bien-être animal, Mme. Parke explique que le Royaume-Uni est en train de réaliser un examen à deux niveaux sur le bien-être des crustacés, suite à plusieurs campagnes actives organisées par des ONG. Ces deux rapports n'ont pas encore été publiés, mais l'on s'attend à ce qu'ils portent sur les vertébrés. Ils n'auront en principe aucune conséquence sur les crustacés à court terme. Le secteur devrait tout de même suivre ce sujet de près.



Concernant les données, Mme. Parke souligne qu'un grand nombre de données sont disponibles pour le Royaume-Uni, l'Irlande et la France. Il n'y a pas suffisamment de données sur la Mer du Nord, la région à plus forte croissance. Les membres du FG ont été encouragés à contacter leurs autorités nationales respectives afin de recueillir autant de données que possible sur le tourteau.

Le Président aimerait savoir si le Focus Group a abordé la question des tests de cadmium pour les exportations vers la République populaire de Chine.

Norah Parke (KFO) explique qu'une consultation publique a eu lieu en Chine, proposant d'augmenter le niveau minimum de cadmium acceptable dans les tourteaux importés. La consultation a pris fin à la fin du mois d'octobre 2020, mais il n'y a pas eu à ce jour de nouvelles avancées. Mme. Parke souligne qu'il s'agit actuellement de la période à plus faible demande en Chine. Ce point redeviendra urgent en septembre.

Le Secrétaire général souligne que le projet de recommandations élaboré par le Focus Group était censé inclure une recommandation introduisant une requête à la Commission pour qu'elle examine cette question.

Le Président aimerait suivre les courriers précédents qui ont été envoyés à la DG MARE sur la question des tests de cadmium contenu dans le tourteau exporté vers la République populaire de Chine. Le Président aimerait savoir si le projet de recommandation du Focus Group sera prêt en septembre.

Norah Parke (KFO) est confiante et estime que les recommandations seront prêtes en septembre.

Le Secrétaire général souligne que trois réunions ont eu lieu et qu'elles ont permis d'approfondir plusieurs questions. Une première proposition de projet de recommandation a été élaboré par le Président du FG et le Secrétariat afin de pouvoir l'examiner lors de la quatrième réunion. On peut donc déjà s'attendre à ce que certaines parties du texte fassent l'objet d'un consensus lors de la quatrième réunion. L'échéance de septembre devrait être réalisable.

Points divers

Aucun.



Résumé des points d'action

- Normes de commercialisation:
 - Le Secrétariat, en coordination avec le Président, préparera un questionnaire à l'attention des membres sur les critères de durabilité et les exigences en matière de données
 - Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne) et Christine Absil (Good Fish Foundation) feront une présentation lors de la prochaine réunion sur les critères de durabilité et les exigences en matière de données
- Rapport annuel économique sur la flotte de pêche de l'UE:
 - Le Président et le Secrétaire général participeront, en qualité d'observateurs, à la réunion sur le deuxième RAE du CSTEP, qui aura lieu du 7 au 11 juin 2021
 - Lors de la réunion, le Président et le Secrétaire général souligneront les recommandations déjà approuvées par le MAC sur la collecte des données réalisée par le CSTEP
- Pandémie du Covid-19:
 - Le Secrétariat enverra les présentations de l'échange d'EUMOFA sur le Covid-19 une fois qu'ils seront mis à la disposition du public
 - Présentation du prochain rapport Eurobaromètre par des représentants de la DG MARE à inclure à l'ordre du jour de la prochaine réunion
- Focus Group conjoint MAC/ CCEOS/ CC Mer du nord sur le tourteau:
 - Points réguliers lors des prochaines réunions
 - S'il fait l'objet d'un consensus au sein du Focus Group, le projet d'avis sera examiné lors de la prochaine réunion



Liste des participants

Représentant	Organisation
Aitana López (observatrice)	Espagne
Angelos Sanopoulos	Commission européenne
Anna Boulova	FRUCOM
Annelie Rosell	Swedish Pelagic Federation PO
Aurora Carbonero de Blas (observatrice)	Espagne
Bruno Guillaumie	EMPA
Carla Valeiras Alvarez	EuroCommerce
Christine Absil	Good Fish Foundation
Christophe Vande Weyer	Commission européenne
Daniel Weber	European Fishmeal
Didier Gascuel	CSTEP
Emiel Brouckaert	AEOP
Erin Priddle	MSC
Frangiscos Nikolian	Commission européenne
Garazi Rodriguez	APROMAR
Georg Werner	Fondation pour la justice environnementale
Gerd Heinen	Commission européenne
Guus Pastoor	Visfederatie
Imke Hinrichsen	Allemagne
Javier Ojeda	FEAP
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Jens Mathiesen	Danish Seafood Association
Jérémie Souben	FEDOPA
José Basilio Otero Rodríguez	FNCP
José Carlos Escalera	Federación de Cofradías de Pescadores de Cadiz (FECOPESCA)



Représentant	Organisation
Josip Furčić (observateur)	Croatie
Juan Manuel Trujillo	ETF
Laura Rull (observatrice)	Espagne
Laurène Jolly	Commission européenne
Malgorzata Kieliszewska (observatrice)	Pologne
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA
Massimo Bellavista	COPA COGECA
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.
Mike Turenhout	Visfederatie
Mirta Novak (observatrice)	Croatie
Nicolás Fernández Muñoz	OPP72
Norah Parke	KFO
Pedro Luis Casado López	OPP80 Punta Del Moral
Pierre Commère	ADEPALE
Pedro Reis Santos	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pim Visser	VisNed
Purificación Fernández	OPPC-3
Raúl Pallezo	AZTI
Rebeca Díez Barca	Conxemar
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPECA
Rosalie Tukker	Europêche
Sean O'Donoghue (Président)	Killybegs Fishermen's Organisation Ltd
Sergio López García	OPP Lugo
Stavroula Kremmydiotou	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Vanya Vulperhorst	Oceana
Vincent Guerre	Commission européenne



Représentant	Organisation
Yannis Pelekanakis	FEAP

PROFESIONAL

